

Fête Européenne de l'Image Sous-Marine et de l'Environnement

Règlement Général

- 1) Tout sujet subaquatique ou environnemental peut-être présenté sous forme de fichier numérique noir & blanc ou couleur ou sous forme de montage audiovisuel numérique ou vidéo.
- 2) Date limite d'inscription aux différents et réception des œuvres, le **10 Janvier 2016**
- 3) Tous les envois doivent être adressés à :
Léo Barkate 1 rue des Mimosas 67400 Illkirch France
- 4) Le Comité d'organisation ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable, des pertes ou dommages occasionnés aux œuvres durant la manifestation. Il appartient aux concurrents de souscrire s'ils le jugent utile, une assurance personnelle les garantissant contre ce risque.
- 5) Toute œuvre jugée par le jury comme présentant un caractère tendancieux ou publicitaire ne pourra être retenue.
- 6) L'inscription à l'un des concours ne sera effective qu'après la réception de la fiche d'inscription dûment remplie et du droit d'entrée à cette manifestation (fiche d'inscription en annexe).
- 7) Le Comité d'organisation, et les généreux donateurs récompensent les meilleurs concurrents.
- 8) Prix attribués: Le jury est souverain en ce qui concerne l'attribution des prix.
- 9) Les organisateurs, conformément aux règles établies en matière de copyright, ne considèrent que les œuvres présentées à la FEISME sont libres de tous droits, de propriété artistique ou autre, que pourrait détenir un tiers. Du fait même de leur participation à la FEISME, les auteurs s'engagent à garantir les organisateurs contre toute action qui pourrait être exercée à leur encontre par des ayants droits. Les organisateurs de la FEISME ne pourront, en aucune manière être tenus pour responsables en cas de contestation ou de litige.
- 10) Les concurrents autorisent la duplication ou la reproduction de leurs œuvres pour les archives de la FEISME.
Les concurrents autorisent l'utilisation de leurs œuvres par le Comité d'organisation lors d'actions de promotion non lucrative des activités subaquatiques. Elles seront toujours utilisées avec mention du nom de l'auteur, sans pour autant donner lieu à un versement de droit d'auteur ou à une rétribution sous quelle forme que ce soit. En aucun cas une utilisation commerciale des œuvres ne sera faite par les organisateurs.
- 11) Le Comité d'organisation se réserve le droit de ne pas classer les concurrents si, leur nombre est inférieur à trois dans la même catégorie.
- 12) Les décisions du jury sont sans appel. La participation à l'un des concours de la FEISME implique l'acceptation de toutes les conditions établies par le présent règlement.

Règlement des concours par catégories:

Chaque catégorie peut comprendre 2 classement: celui des Espoirs, et celui des Masters.

Chaque concurrent, au moment de l'inscription, choisira le classement dans lequel il souhaite participer.

Ces concours sont ouverts à tous les participants qui peuvent présenter des œuvres dans les différentes catégories.

A- Photos:

Les images doivent être présentées sous forme de fichier numérique présentées sur une clé USB, une carte mémoire SD, un CD/DVD. Elles seront impérativement enregistrées au format JPEG et devront avoir une définition comprise entre 3000 et 5000 pixels pour le côté le plus long avec une taille de fichier maximale de 20Mo. Les profils couleur sRGB ou Adobe RVB sont admis (la projection au jury se fait en sRGB).

Toute photo présentée dans plusieurs catégories sera disqualifiée

1- Images fixes.

Deux catégories seront jugées séparément : Couleur et Noir & Blanc. Chaque concurrent peut présenter 1 ou 2 photos dans ces 2 catégories. Après délibération du jury, les images sélectionnées et les images primées seront exposées au format 40x60. Le concurrent est en charge de dimensionner les fichiers pour qu'ils respectent ce format de tirage. Les fichiers seront nommés sous la forme "XX-YY-Z-Nom et Prénom.jpg" (ex: PE -NB-1-Jean Dupont.jpg)"

- "XX" correspond à la catégorie du concours et du photographe: soit "PE" pour Espoir et "PM" pour Master.
- "YY" correspond à la catégorie de l'image: soit "CO" pour couleur et "NB" pour noir et blanc.
- "Z" correspond au n° d'ordre de chaque catégorie: un chiffre chronologique de 1 à 3.
- Les concurrents ayant été primés dans la catégorie ESPOIR sont invités à participer dans la catégorie MASTER

2- Séries numériques Master (Portfolio).

Les images présentées doivent obligatoirement avoir été prises en plongée. Les concurrents doivent présenter 10 images dans les thèmes cités ci-dessous:

- 3 images Ambiance Grand Angle
- 3 images Macro photo (hors poisson)
- 3 images Poisson
- 1 image thème libre

Les fichiers seront nommés sous la forme "XX-YY-Z-Nom-Prénom.jpg" (ex:SE-AM-1-Jean-Dupont.jpg)"

- "XX" correspond à la catégorie du concours et du photographe: soit "SE" pour Espoir et "SM" pour Master.
- "YY" correspond au type d'image : AM pour ambiance, MA pour macro PO pour poisson et TH pour thème.
- "Z" correspond au n° d'ordre dans chaque thème : un chiffre chronologique de 1 à 3.

3- Séries numériques Espoir (Portfolio) : 5 images au choix.

B- Montages animés.

1- Montages Audiovisuels (Diaporamas Séries sonorisées).

Ils sont réalisés en numérique et correspondent à un enchaînement d'images développant un thème avec ou sans commentaire accompagné d'une bande sonore.

Les montages devront être présentés sur CD

NB: Les montages audiovisuels doivent comporter au minimum 40% d'images réalisées en plongée. Le non respect de cette clause est condition automatique de non classement.

Durée maximale 8 minutes

2- Vidéos sous-marines.

Uniquement des prises de vues effectuées avec une caméra vidéo sous-marine en plongée subaquatique avec un minimum de prises de vues subaquatiques de 40%.

Durée maximale: 52 minutes pour la catégorie Master

Durée maximale: 10 minutes pour la catégorie Espoir

Pour la catégorie Master Pro : aucune contrainte particulière

La participation à l'un de ces concours entraîne l'acceptation totale du règlement de la Fête Européenne de l'Image sous-marine et de l'Environnement.

Le paiement par chèque ou virement est à effectuer à l'ordre de : Fête Européenne de l'Image sous-marine
IBAN: FR76 1027 8010 0400 0206 6240 108 - BIC: CMCIFR2A

Bulletin d'inscription et œuvres à renvoyer au plus tard le 10 Janvier 2016

Léo Barkate

1 rue des Mimosas 67400 Illkirch France

tel : +33 (0)3 88 66 23 71

gsm : 06 16 43 94 74

Droits d'inscriptions : Images Fixes Noir & Blanc 20 € Images Fixes couleur : 20 €
Séries numériques : 20€ Montages audiovisuels Numériques 20 € Vidéo : 20 €

Date

Signature

Pour tous renseignements complémentaires:contacts

Michel ou Léo Barkate : +33 (0)3 88 34 28 80 - +33 (0)3 88 66 23 71